

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 26 (1996)  
**Heft:** 11

**Artikel:** OCPA, rentes stabilisées  
**Autor:** J.-R. P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-828812>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# OCPA, rentes stabilisées

*Comme vous l'avez sans doute appris, le déficit de l'Etat s'est stabilisé. Comme, d'autre part, les recettes fiscales sont les mêmes, il n'a pas été possible d'indexer le revenu minimum d'aide sociale garanti aux bénéficiaires de l'OCPA.*

**E**n septembre dernier, les bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) ont reçu une lettre, signée de M. Guy-Olivier Segond, conseiller d'Etat, chef du Département de l'action sociale et de la santé.

Il était mentionné que la préparation du budget 1997 a été extrêmement difficile car, malgré d'importantes mesures d'économies, le déficit annuel annoncé se montera à 340 millions. Une somme importante, qui portera la dette totale de l'Etat de Genève à plus de 6 milliards de francs.

Il a donc fallu «grappiller» des économies dans tous les secteurs. C'est ainsi que, entre autres mesures de «gel», le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à indexer, l'an prochain, le revenu minimum d'aide social, garanti aux bénéficiaires de l'OCPA.

## Deux versements

En clair, cela signifie que, pour 1997, le revenu minimum garanti, constitué pour l'essentiel des rentes AVS et des prestations complémentaires, restera fixé au même niveau qu'en 1996.

Le revenu minimum s'élèvera, comme pour cette année, à 21 960 francs pour les personnes seules et à 32 940 francs pour les couples. Cette somme représentera donc bien le revenu minimum garanti, loyer payé et cotisations d'assurances maladies payées. Comme par le passé, les prestations seront versées chaque mois en deux fois. Soit la rente AVS

de base, versée par la Confédération, suivie, une dizaine de jours plus tard, de la rente OCPA, versée par l'Etat de Genève.

Si la première rente (AVS) sera indexée de 2,6%, donc plus importante que cette année, la seconde (OCPA), sera, en revanche, amoindrie. Le revenu minimum garanti, inchangé, sera réparti différemment.

En revanche, il faut souligner que l'OCPA prendra complètement en charge la hausse des cotisations de l'assurance-maladie de base, qui est annoncée pour l'an prochain, mais

également les éventuelles hausses des loyers.

La décision relative à vos prestations 1997 fait partie d'un contexte général, touchant notamment la fonction publique, les barèmes fiscaux, les effectifs du personnel de l'Etat et le revenu minimum garanti. Les détails concernant vos prestations vous seront communiqués, comme d'habitude, en janvier 1997.

*J.-R. P.*

**Renseignements:**  
OCPA, tél. 022/849 77 77.

## Le Relais Dumas

**S**itué à Champel, le foyer de jour du Relais Dumas accueille une dizaine de personnes qui souffrent de troubles importants de la mémoire.

L'équipe d'encadrement, composée d'une directrice-psychologue, d'une assistante sociale, de deux auxiliaires et de plusieurs bénévoles, travaillent sous surveillance médicale.

Cette solution permet de retarder le placement en institutions des personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. Le foyer propose des activités à ces patients et collabore

étroitement avec leurs familles. Selon une évaluation, le canton de Genève compterait 2500 malades Alzheimer. C'est la section genevoise de l'Association Alzheimer qui chapeaute le Relais Dumas, ouvert quatre jours par semaine.

Une fois par mois, les proches de malades Alzheimer se réunissent afin d'échanger leurs expériences et des conseils. Ils bénéficient également de précieux soutiens.

**Renseignements:**  
tél. 022/346 29 41, les mardis et jeudis, de 9 h à midi.

## Premier salon de gériatrie

**A** l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire, la Poliger organise le premier salon de gériatrie dans la communauté, du 20 au 22 novembre à l'Uni-Dufour à Genève.

La Poliger (dispositif ambulatoire du département de gériatrie) s'associe au colloque Wright, dont les conférences auront justement pour thème, cette année, le vieillissement, pour mieux faire connaître le réseau communautaire gériatrique du canton de Genève.

Durant ces trois journées, des

stands accueilleront diverses associations et des conférences seront organisées sur des thèmes aussi importants que la mémoire, la douleur, les exercices physiques et divers tests médicaux. L'objectif de cette manifestation est de privilégier la convivialité et d'appliquer le slogan «Des années à savourer».

L'entrée est gratuite.

**Renseignements:** Poliger, tél. 022/849 82 11. Dépt. gén. des hôpitaux Uni GE, tél. 022/305 40 28.